



À l'attention des syndicats,

Depuis plusieurs années, le secteur de la Petite Enfance est marqué par une grave pénurie de professionnel·les.

En avril 2024, le conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) a voté la création d'une aide financière dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion (COG) pour la période 2023-2027, visant à revaloriser le salaire des agent·es de la petite enfance, via l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE). C'est une augmentation mensuelle de 100 euros net.

Ce dispositif a été établi afin de rendre plus attractifs les métiers en tension de ce secteur. Les modalités pour son attribution sont définies par la circulaire CNAF 2024-96.

Les collectivités territoriales peuvent, par délibération du conseil municipal, mettre en place cette prime, appelée « Bonus attractivité », pour les agent·es des établissements d'accueil du jeune enfant. Il est particulièrement cadré par la CAF, qui le finance à hauteur de 66 %. Les établissements d'accueil pouvant en bénéficier doivent être financés par la PSU (Présentation de service unique).

Seuls les professionnel·les titulaires ou contractuels, intervenant principalement auprès des enfants, peuvent y prétendre, tout comme les assistantes maternelles des crèches familiales. Il revient au décisionnaire de le voter et de l'attribuer aux agent·es.

En 2024, seules 300 collectivités l'ont mis en place. C'est pour ces raisons que nous encourageons les camarades à en faire la demande auprès de leur collectivité.

Malgré tout, la Fédération CGT des services publics continue d'exiger auprès du gouvernement le complément de traitement indiciaire pour une revalorisation salariale pérenne et une vraie attractivité des métiers de la petite enfance.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Fédération CGT des services publics.

JE ME SYNDIQUE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel : @

Collectivité (nom et département) :



Fédération CGT des Services publics

Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 88 20 - Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.spterritoriaux.cgt.fr

Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode !

